



Commission des libérations
conditionnelles du Canada

Parole Board
of Canada



Rapport au Parlement 2025-2026

En vertu de l'article 11 de la
Loi sur le casier judiciaire

Commission des libérations conditionnelles
du Canada

Programme de suspension du casier

Nº de cat. : PS91-11F-PDF
ISSN : 2564-0836

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division des Affaires publiques et des partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2026.

Also available in English under the title: Record Suspension Program 2025-2026 Report to Parliament

D'autres formats sont disponibles sur demande à :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Responsable désignée de l'accessibilité
410, avenue Laurier Ouest, salle du courrier, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Résultats pour 2025-2026	4
Nombre de demandes	4
Décisions liées à la suspension du casier	Error! Bookmark not defined.
1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement	5
2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b).....	6
3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement	7
4. Nombre de pardons que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b).....	8
5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2025-2026 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis	9
6. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2025-2026, classées par province ou territoire de résidence du demandeur	9
7. Nombre de pardons délivrés et octroyés en 2025-2026, classés par province/territoire de résidence du demandeur	10
Autres renseignements exigés par le ministre	10
ANNEXE: Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2025-2026, classés par infraction	11

Introduction

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ), la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC ou la Commission) doit présenter un rapport sur le programme de suspension du casier au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier. Le rapport doit contenir les renseignements suivants :

1. Le nombre de demandes de suspension du casier présentées à l'égard des infractions visées à chacun des alinéas 4(1)a)¹ et b);²
2. Le nombre de suspensions du casier que la Commission a ordonné ou refusé d'ordonner à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b);
3. Le nombre de suspensions du casier ordonnées selon la province ou le territoire de résidence du demandeur; et,
4. Le nombre de suspensions du casier ordonnées, classées selon l'infraction à laquelle elles se rapportent.

En raison d'une décision de la Cour fédérale en mars 2020,³ la CLCC n'applique plus rétrospectivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012. En appliquant cette décision de la Cour, la CLCC traite les pardons⁴ et les suspensions du casier. Ce rapport présente également des informations relatives à ce qui précède en ce qui concerne les pardons et les suspensions du casier traités par la CLCC au cours de l'exercice 2025-2026.

Contexte

La CLCC, en tant qu'élément du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en facilitant, le cas échéant, la réinsertion en temps opportun des délinquants et la réhabilitation durable des individus dans la société en tant que citoyens respectueux des lois. La Commission prend des décisions indépendantes et de qualité en matière de libération conditionnelle, de suspension du casier et de radiation, ainsi que des recommandations concernant la clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes. La CLCC est dirigée par une présidente qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique.

Le programme de suspension du casier soutient la réintégration réussie d'un individu dans la société, car il peut les aider à accéder à des opportunités d'emploi, de logement, d'éducation et de bénévolat. La suspension du casier constitue une mesure officielle visant à effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une

¹ Infraction qui fait l'objet de poursuites par voie de mise en accusation ou qui est une infraction d'ordre militaire pour laquelle l'individu a été puni d'une amende de plus de cinq mille dollars, d'une détention de plus de six mois, d'un renvoi du service de Sa Majesté, d'un emprisonnement de plus de six mois ou d'une peine supérieure à un emprisonnement de moins de deux ans dans l'échelle des peines prévue au paragraphe 139(1) de la [Loi sur la défense nationale](#).

² Infraction punissable par procédure sommaire ou infraction d'ordre militaire autre qu'une infraction d'ordre militaire visée au paragraphe 4(1)(a).

³ Voir *P.H. c. Canada* (Procureur général), 2020 CF 393.

⁴ Avant les modifications législatives de 2012, les suspensions du casier étaient connues sous le nom de pardons.

infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler un nombre d'années prescrit, se conduisent en citoyens respectueux des lois. En améliorant l'accès à un emploi stable et à un logement, on estime que ce programme important joue également un rôle crucial dans la prévention de l'itinérance et aide les Canadiens à construire une vie productive.

La suspension du casier restreint l'accès aux dossiers relevant de la compétence fédérale et fait cesser toute incapacité pouvant découler d'une condamnation pour une infraction à une loi ou à un règlement de ressort fédéral, comme ceux visant l'obtention d'un contrat avec le gouvernement fédéral ou l'admissibilité à la citoyenneté canadienne. Toutefois, elle ne garantit pas de privilèges d'entrée à ou de visa pour un autre pays ni n'a d'effet sur une ordonnance d'interdiction en vertu de l'article 109 du *Code criminel* du Canada. La LCJ s'applique seulement aux dossiers conservés par des organismes fédéraux, mais plusieurs organismes de justice pénale provinciaux, territoriaux et municipaux restreignent aussi l'accès à leurs dossiers une fois qu'ils ont été informés qu'une suspension du casier a été ordonnée.

La suspension du casier n'efface pas le fait qu'une personne a été reconnue coupable d'une infraction. Le casier judiciaire n'est pas effacé/supprimé, mais gardé séparé et à part des autres casiers judiciaires (non suspendus). En vertu de ce programme, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandes de suspension du casier, s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande et réunit les renseignements nécessaires à l'enquête et à la prise de décisions. La Commission détient la compétence et le pouvoir exclusifs et absolus d'ordonner, de refuser d'ordonner, ou de révoquer une suspension du casier en vertu de la LCJ.

Le processus de révocation s'amorce lorsque la Commission est informée, habituellement par la Gendarmerie royale du Canada, que la personne est ultérieurement déclarée coupable d'une infraction visée à l'alinéa 4(1)b) de la LCJ, autre qu'une infraction visée au sous-alinéa 7.2a)(ii) de la LCJ.

Une suspension du casier ou un pardon peut également être révoqué(e) du fait qu'il existe des preuves convaincantes, à la satisfaction de la Commission, que :

- l'intéressé a cessé de bien se conduire; ou,
- l'intéressé avait délibérément, au moment de sa demande de suspension du casier ou de pardon, fait une déclaration inexacte ou trompeuse, ou dissimulé un point important lors de son application.

La LCJ autorise qu'une suspension du casier ou un pardon puisse cesser d'avoir effet si la personne est ultérieurement condamnée pour une infraction à une loi fédérale ou à ses règlements ou pour certains autres types d'infractions⁵ punissables sur déclaration de culpabilité

⁵ Infractions au *Code criminel* du Canada, hormis le paragraphe 320.14(1) or 320.15(1) ou en vertu de la *Loi sur le cannabis*, de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, de la *Loi sur les armes à feu*, des parties III ou IV de la *Loi sur les aliments et drogues* ou de la *Loi sur les stupéfiants*, ou du chapitre N-1 des *Lois révisées du Canada*, 1985.

par voie de mise en accusation⁶ ou par procédure sommaire.⁷ Une suspension du casier ou un pardon peut également cesser d'avoir effet si la Commission est convaincue, à la lumière de renseignements nouveaux, que la personne n'était pas admissible à la suspension du casier ou au pardon à la date à laquelle celle-ci ou celui-ci lui a été décerné(e).

Le 21 décembre 2021, le ministre de la Sécurité publique a annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les frais de demande de suspension du casier seraient réduits à 50 \$. Ce montant n'est pas soumis aux ajustements de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Depuis la réduction des frais de demande, l'accès à la suspension du casier a augmenté pour un plus grand nombre de personnes, facilitant l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à d'autres nécessités qui soutiennent une réintégration durable. La réduction des frais permet d'atténuer les obstacles préexistants pour les personnes touchées de manière disproportionnée par le système de justice pénale.

Bien qu'il n'y ait pas de normes de service imposées par la loi en ce qui concerne les frais de demande de 50 \$, la CLCC continue de traiter les demandes aussi efficacement que possible et s'efforce de respecter les délais de traitement établis indiqués. En général, les demandes concernant des infractions punissables par procédure sommaire devaient être traitées dans environ six mois suivant la date d'acceptation de la demande. Les demandes concernant des infractions punissables par voie de mise en accusation nécessitent plus de temps à traiter et pourraient prendre jusqu'à 12 mois ou plus suivant la date d'acceptation de la demande.

Les demandes pour lesquelles la Commission propose de refuser d'ordonner une suspension du casier ou de refuser un pardon peuvent nécessiter jusqu'à 24 mois de traitement après la date d'acceptation de la demande. Cette plus grande norme de service est engendrée, notamment puisqu'en vertu de la LCJ, la Commission doit aviser le demandeur par écrit de son intention de refuser d'ordonner la suspension du casier ou de refuser le pardon et l'informer qu'il a le droit de présenter, ou de faire présenter en son nom, toutes les observations qu'il juge pertinentes à la Commission. Dans certains cas, la Commission peut autoriser une audience.

Dans le cadre du programme de suspension du casier, la LCJ prévoit une suspension du casier sans frais pour les personnes condamnées pour possession simple de cannabis seulement. Les personnes qui ont déjà été condamnées pour possession simple de cannabis et qui ont purgé leur peine (à l'exception du paiement des amendes et des suramendes compensatoires) peuvent présenter une demande de suspension du casier à la CLCC, sans frais de demande ni période d'attente. Les membres du personnel de la CLCC ordonnent administrativement les suspensions du casier des demandeurs ayant seulement été reconnus coupables de possession simple de cannabis.

⁶ Une infraction punissable par voie de mise en accusation est une infraction qui peut seulement être jugée sur un acte d'accusation après une audience préliminaire qui permet de déterminer si la preuve est fondée.

⁷ Les infractions punissables par procédure sommaire sont jugées moins graves que les infractions punissables par voie de mise en accusation parce qu'elles encourrent des peines moindres. La peine maximale pour une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est un emprisonnement de six mois ou une amende de 5 000 \$, ou les deux.

Le 19 mars 2020, la Cour fédérale⁸ a déclaré inconstitutionnelles les dispositions transitoires des modifications à l'article 4 de la LCJ, à savoir l'article 10 de la *Loi limitant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves* et l'article 161 de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*. La Cour a conclu que ces dispositions contreviennent aux paragraphes 11(h) et 11(i) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), parce qu'elles alourdissent la peine imposée au moment du prononcé de la peine, et privent les demandeurs de leur droit de bénéficier de la peine moins sévère, applicable au moment où l'infraction a été commise.

En raison de cette décision, la CLCC n'applique plus rétroactivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012 (pour ce qui est des périodes et des critères d'admissibilité) pour tous les demandeurs de suspension du casier qui ont commis leur première infraction avant l'entrée en vigueur de ces modifications. Cela signifie que les demandes sont traitées en fonction des critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de la première infraction du demandeur.

Résultats pour 2025-2026

Nombre de demandes

En 2025-2026, la Commission a reçu 15 809 demandes de suspension du casier et en a accepté 11 693 (74 %) comme étant admissibles et complètes.⁹ Il y a eu 4 042¹⁰ demandes (25,5 %) qui ont été rejetées à l'étape de l'examen préliminaire en raison d'inadmissibilité, de l'absence de paiement, de frais de traitement erronés et/ou de documents manquants. Parmi les demandes rejetées lors de l'examen préliminaire, 20 % ont été renvoyées pour inadmissibilité/sans juridiction/discontinué et 80 % ont été renvoyées pour des raisons liées à des documents/paiement manquants, etc. À la fin de l'exercice, 74 demandes (0,5 %) avaient été reçues, mais n'avaient pas encore été traitées. Au cours de l'exercice précédent, 2024-2025, la Commission a reçu 17 072 demandes de suspension du casier et en a accepté 12 130 (71 %) à la fin de l'exercice.

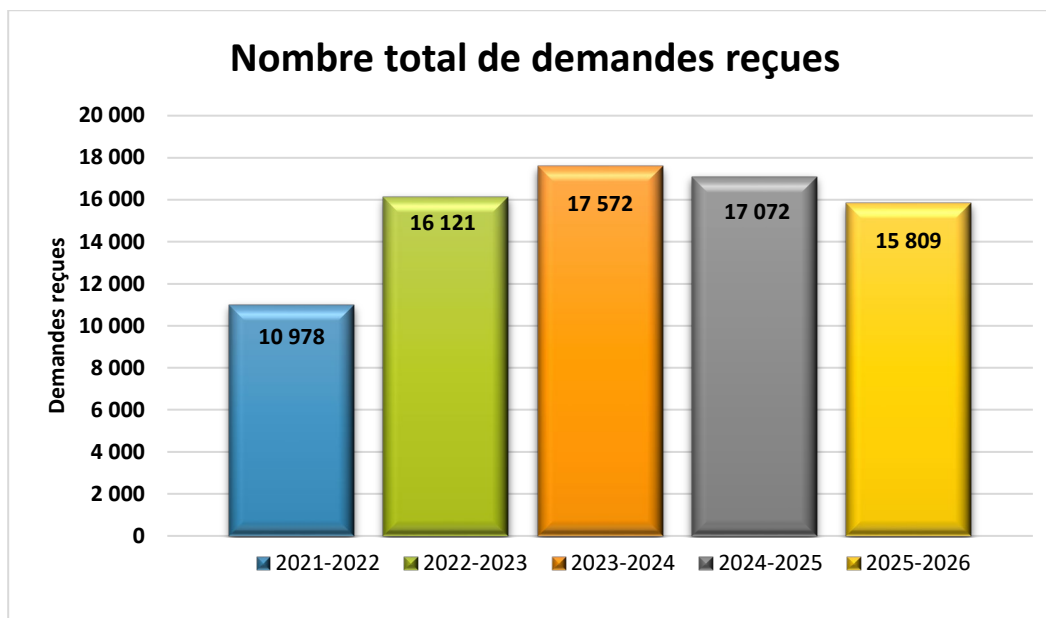
À la suite de la décision de la Cour fédérale en mars 2020, qui a fait en sorte que les demandes de suspension du casier soient traitées selon les critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de la première infraction du demandeur, il y a toujours moins de demandes traitées en tant que suspensions du casier en vertu de la LCJ actuelle. La majorité des demandes reçues en 2025-2026 ont été traitées comme des pardons en vertu des versions précédentes de la LCJ (en ce qui concerne les périodes et les critères d'admissibilité).

⁸ Voir *P.H. c. Canada* (Procureur général), 2020 CF 393.

⁹ Ce taux d'acceptation n'inclut pas les 1 383 demandes reçues au cours des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2025-2026.

¹⁰ Ce chiffre inclut les demandes qui ont été discontinuées.

Le diagramme ci-dessous indique le nombre de demandes de suspension du casier reçues au cours de chacun des cinq derniers exercices financiers, c'est-à-dire de 2021-2022 à 2025-2026.



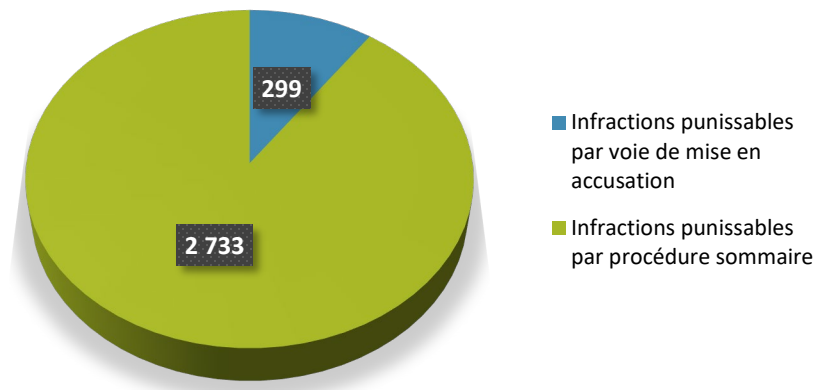
Le volume des demandes pour le programme de suspension du casier a beaucoup fluctué au cours de la dernière décennie. Pour la première fois en quatre ans, le volume des demandes a diminué par rapport aux années précédentes. La baisse observée des demandes en 2025-2026 pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que des retards dans la réception des documents requis pour le processus de demande et également la possibilité d'un retour à des volumes stables à la suite de la réduction des frais de demande en 2022. Bien que le volume des demandes semble s'être stabilisé, une certaine variabilité est à prévoir à mesure que de nouvelles personnes deviennent admissibles en vertu de la législation actuelle de la LCJ.

Décisions liées à la suspension du casier

1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

Conformément à l'alinéa 4.1(1)a) de la LCJ, la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit et qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi fédérale pendant la période applicable. Conformément à l'alinéa 4.1(1)b), la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit, qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi fédérale pendant la période applicable et qu'une telle ordonnance apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Le demandeur doit clairement expliquer en quoi le fait d'obtenir une suspension du casier lui apporterait un bénéfice mesurable et soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société.

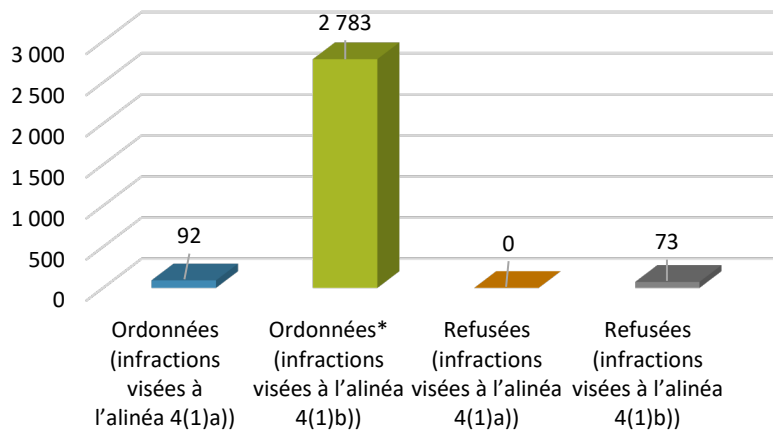
Nombre de demandes de suspension du casier acceptées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)



Source : SPSC¹¹ de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Les demandes qui ont été acceptées et plus tard discontinuées ont été exclues des statistiques, et/ou celles reçues lors des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2025-2026.

2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)



Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2025-2026.

*Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations pour possession simple de cannabis.

¹¹ Le Système de pardon et de suspension du casier (SPSC) est le système électronique de gestion des cas et la base de données des demandeurs pour la prise de décision en matière de pardon et de suspension du casier.

3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

En 2025-2026, une proportion importante des demandes ont été traitées comme des pardons en vertu du régime pertinent de la LCJ.

Régime législatif : C-47

Conformément à l'article 4.1(1) de la LCJ,¹² la Commission peut octroyer un pardon pour les infractions punissables par voie de mise en accusation et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4a)ii) lorsqu'elle est convaincue, pendant le délai de cinq ans tel que décrit à l'alinéa 4a), de la bonne conduite du demandeur et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue.

Conformément à l'article 4.1(2) de la LCJ,¹³ un pardon est délivré¹⁴ pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4b)ii), si aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue pendant le délai de trois ans tel que décrit à l'alinéa 4b).

Régime législatif : C-23A

Conformément au paragraphe 4.1(1) de la LCJ,¹⁵ la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4a) et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période et que le fait d'octroyer, à ce moment, le pardon apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Conformément à l'article 4.1(1)a) de la LCJ,¹⁶ la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'une infraction d'ordre militaire au sens de la [Loi sur la défense nationale](#) lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4b) et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période.

¹² Version de la LCJ (2008-09-12 à 2010-06-28).

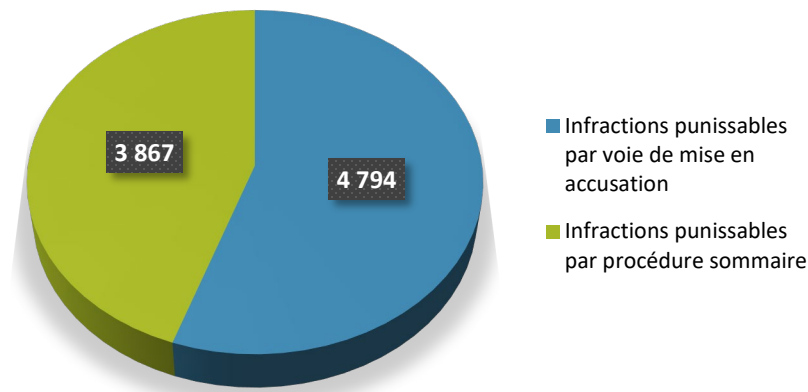
¹³ *Idem*.

¹⁴ En vertu du régime législatif C-47, les pardons peuvent être émis par voie administrative pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire seulement ou accordés par un commissaire pour les infractions ayant fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation.

¹⁵ Version de la LCJ (2011-04-15 à 2012-03-12).

¹⁶ *Idem*.

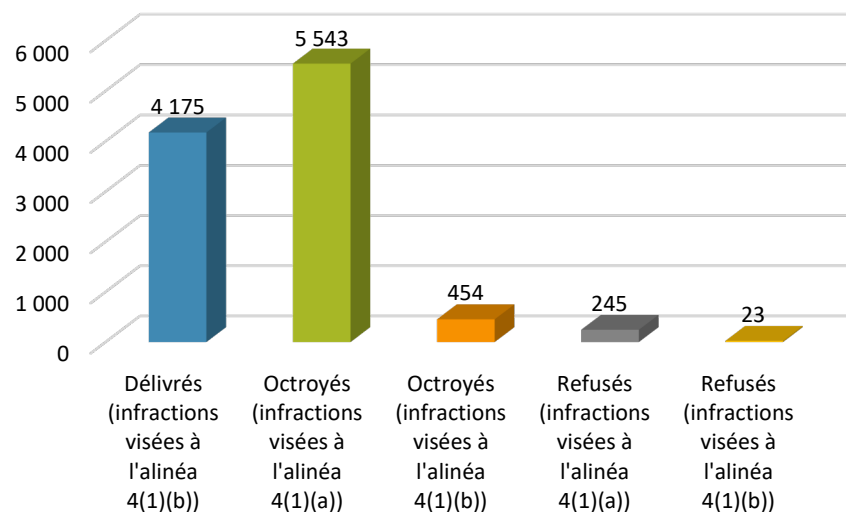
Nombre de demandes de pardon acceptées en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)



Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Les demandes qui ont été acceptées et plus tard discontinuées ont été exclues des statistiques, et/ou celles reçues lors des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2025-2026.

4. Nombre de pardons¹⁷ que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2025-2026 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

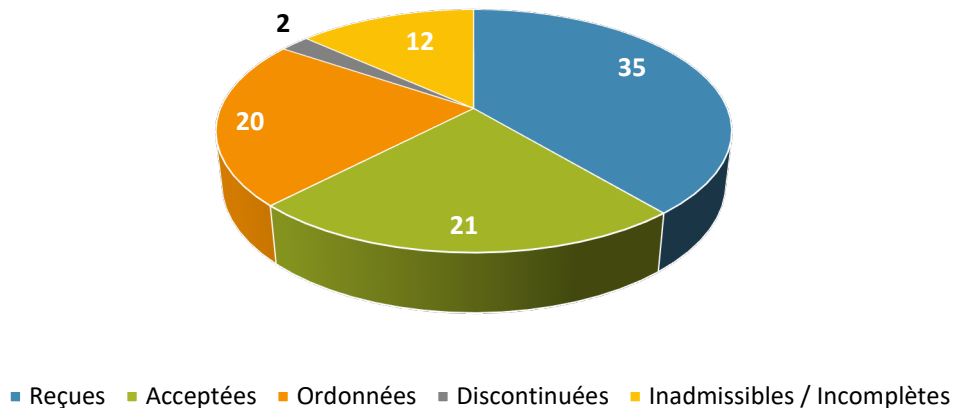


Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2025-2026.

¹⁷ Régimes des pardons de la *Loi sur le casier judiciaire* : C-47 (avant ou le 28 juin 2010) / C-23A (du 29 juin 2010 au 12 mars 2012).

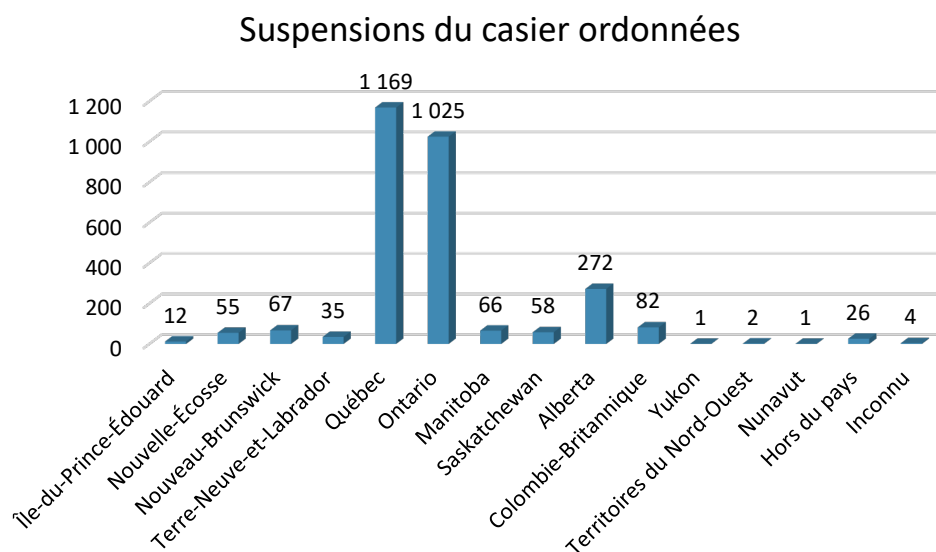
5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2025-2026 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis



Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Les chiffres relatifs aux demandes reçues comprennent les demandes reçues, mais non encore traitées à la fin de l'exercice financier. Le nombre de suspension du casier pour possession simple du cannabis ordonnées excluent les deux cas qui ont été reçus au cours de l'exercice 2024-2025, mais ordonnés en 2025-2026.

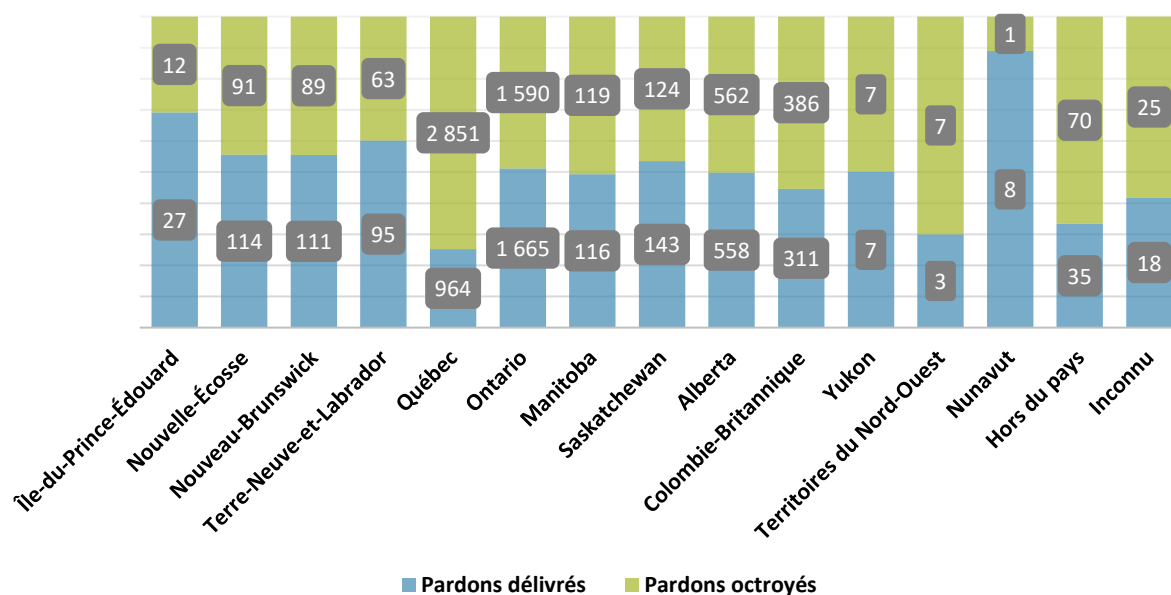
6. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2025-2026, classées par province ou territoire de résidence du demandeur



Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2025-2026.

7. Nombre de pardons délivrés et octroyés en 2025-2026, classés par province/territoire de résidence du demandeur



Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2026

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2025-2026.

Autres renseignements exigés par le ministre

En vertu de l'alinéa 11(1)d) de la LCJ, la Commission doit présenter au ministre, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque exercice financier, un rapport sur le nombre de demandes de suspension du casier qui ont été présentées, le nombre de suspensions ordonnées ou refusées d'ordonner, ainsi que le nombre de suspensions du casier ordonnées, classées par infraction et par province ou territoire de résidence. Le ministre peut demander des renseignements supplémentaires au cours de la même période de référence. Il n'a pas dans les faits demandés d'autres renseignements au cours de la période visée par l'examen.

ANNEXE

Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2025-2026, classés par infraction

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
(Cannabis) Toutes les infractions à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ¹⁸	5
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	571
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	164
Abandonner un enfant	2
Rapt en contravention d'une ordonnance de garde	5
Rapt d'une personne de moins de 16 ans	1
Soustrait, consomme ou emploie de l'électricité ou du gaz	11
Accès à la pornographie juvénile	4
Complicité après le fait	5
Complicité après le fait d'un meurtre	4
Complicité après le fait de vol qualifié	3
Reconnaissance d'une caution sous un faux nom	2
Reconnaissance d'un instrument sous un faux nom	2
Acquérir une arme à feu sans autorisation d'acquisition d'armes à feu	1
Fait d'administrer une substance délétère	1
Publicité de services sexuels	1
Voies de fait graves	101
Agression sexuelle grave	2
Toutes les infractions à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ¹⁹	41
Vol à main armée	46
Crime d'incendie	12
Incendie criminel : insouciance à l'égard de la vie	21
Incendie criminel par négligence	2
Incendie criminel causant dommages matériels	44
Voies de fait	2 991
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public	69
Voies de fait par étouffement, suffocation ou étranglement	1
Voies de fait causant des lésions corporelles	667
Voies de fait contre un agent de la paix	230
Agression armée	555
Voies de fait avec intention de résister à son arrestation	86
Voies de fait avec intention de voler	8

¹⁸ Pour les anciens militaires.

¹⁹ Pour les anciens militaires.

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Faciliter une évasion	2
Attaque contre les locaux officiels d'une personne jouissant d'une protection internationale	1
Tentative d'introduction par effraction avec intention	80
Tentative de fraude	35
Tentative de fraude dépassant 5 000 \$	17
Tentative de fraude ne dépassant pas 5 000 \$	36
Tentative de vol qualifié	20
Tentative de vol	195
Tentative de commettre une infraction sommaire	25
Tentative de commettre un acte criminel	44
Tentative d'entrave à la justice	65
Tentative de proxénétisme	1
Tentative de meurtre	8
Gageure	2
Bris d'un engagement	6
Bris d'ordonnance de sursis	3
Manquement aux conditions de la probation	73
Manquement à la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i>	1
Inobservation de l'engagement	63
Infraction à la <i>Loi sur l'aéronautique</i>	1
Infraction au Règlement de pêche de l'Atlantique	2
Infraction à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>	3
Infraction à la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur le cannabis</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la citoyenneté</i>	3
Infraction à la <i>Loi relative aux enquêtes sur les coalitions</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la concurrence</i>	8
Infraction à la <i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	3
Infraction à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	2 861
Infraction à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i>	7
Infraction à la <i>Loi sur les douanes</i>	20
Infraction au Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense	1
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'accise</i>	41
Infraction à la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	2

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Infraction à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les pêches</i>	50
Infraction à la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	74
Infraction à la <i>Loi relative à la circulation sur les terrains de l'État</i>	2
Infraction au Règlement relatif à la circulation sur les terrains du gouvernement	17
Infraction à la <i>Loi sur l'immigration</i>	17
Infraction à la <i>Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés</i>	12
Infraction à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur les Indiens</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les jeunes délinquants</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	911
Infraction à la <i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>	4
Infraction à la <i>Loi sur la capitale nationale</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ²⁰	11
Infraction à la <i>Loi sur la radiocommunication</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur les chemins de fer</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	24
Infraction à la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	288
Infraction à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	148
Abus de confiance par un fonctionnaire public	9
Introduction par effraction	49
Introduction par effraction avec intention	401
Introduction par effraction et commettre	681
Introduction par effraction et commettre un acte criminel	68
Introduction par effraction et commettre un méfait	14
Vol par effraction	742
Sortir par effraction	3
Sortir par effraction après y avoir commis un acte criminel	3
Corruption de fonctionnaires du gouvernement	2
Sodomie	1
Achète ou vend un instrument pour falsifier des cartes de crédit	6
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies	148
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec plus de 80 mg d'alcool dans le sang	205

²⁰ Pour les militaires en service.

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Entreposage négligent d'une arme à feu, arme prohibée, dispositif prohibé, ou munitions	34
Entreposage négligent d'une arme à feu	9
Usage négligent d'une arme à feu	37
Usage négligent d'une arme prohibée, dispositif prohibé, ou munitions	41
Connaissance charnelle	1
Port d'une arme dissimulée	81
Transport et possession d'une arme à feu	1
Troubler la paix	202
Causer une explosion susceptible de causer des lésions corporelles, la mort, ou dommage de propriété	2
Détermine une personne à se servir d'un document contrefait	1
Causer des lésions corporelles avec intention	3
Faire souffrir inutilement un animal	6
Tricher au jeu	2
Étouffer	1
Infraction au profit d'une organisation criminelle	23
Voies de fait simples	20
Nuisance publique	4
Communiquer à des fins de prostitution	94
Complot	84
Complot en vue de commettre une infraction sommaire	2
Complot en vue de commettre un acte criminel	270
Complot en vue de commettre un incendie causant des dommages matériels	3
Complot en vue de commettre de l'extorsion	6
Complot en vue de commettre une fraude	26
Complot en vue de commettre un vol qualifié	32
Complot en vue de commettre un vol	75
Complot d'importation de stupéfiant	7
Complot d'importation de substances inscrites aux annexes	11
Complot de possession de bien criminellement obtenus	10
Complot de production de certaine substance	1
Complot de production de substances inscrites aux annexes	6
Complot de trafic de certaines drogues	2
Complot de trafic de certaine substance	23
Complot de trafic de stupéfiants	23
Complot de trafic de drogues d'usage restreint	1
Complot de trafic de substance inscrites aux annexes	23
Complot de trafic de carte de crédit	1

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Outrage	2
Outrage criminel au tribunal	1
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	9
Contribuer à la délinquance juvénile	2
Conseiller un acte criminel	2
Conseiller une infraction qui n'est pas commise	5
Contrefaçon de timbres	2
Abus de confiance criminel	3
Harcèlement criminel	275
Négligence criminelle	1
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	13
Négligence criminelle entraînant la mort	9
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule à moteur	1
Négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule à moteur	7
Cruauté envers les animaux	1
Dommmages à la propriété	1
Dommmages ne dépassant pas 50 \$	2
Conduite dangereuse	43
Conduite dangereuse ou imprudente	2
Conduite dangereuse d'un moyen de transport	24
Conduite dangereuse d'un bateau causant des lésions corporelles	3
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant des lésions corporelles	57
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant la mort	14
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef	242
Usage dangereux d'une arme à feu	3
Traiter avec une arme à feu ou une arme à autorisation restreinte contraire aux règlements	7
Dispose d'une carte de crédit criminellement obtenue	2
Livraison d'une arme à feu à une personne sans permis d'acquisition	3
Livraison d'une arme à autorisation restreinte à une personne qui n'a pas de permis	1
Désarmer un agent de la paix	3
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	4
Décharger une arme à feu mettant la vie en danger	1
Déguisement dans un dessein criminel	84
Désobéir à un ordre de la cour	30
Distribution non consensuelle d'une image intime	1
Tapage	11
Rédaction non autorisée d'un document	1

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles	29
Conduire avec facultés affaiblies entraînant la mort	6
Conduire avec facultés affaiblies	2 324
Conduite pendant une interdiction de conduire	456
Conduite pendant une suspension de permis	1
Conduite pendant l'interdiction de conduire	92
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang	4 329
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang causant des lésions corporelles	9
Se livrer à la prostitution	8
Évasion d'une garde légale	92
Force excessive	2
Exercer un contrôle	5
Exhibitionnisme devant un enfant âgé de moins de 14 ans	2
Explosifs	1
Exposition à une personne sous l'âge de 14 ans	2
Extorsion	53
Fabrication de preuve	2
Défaut ou refus de fournir un échantillon	587
Défaut de comparaître	735
Omission d'être présent au tribunal	523
Omission de se conformer à une ordonnance	22
Défaut de se conformer à une ordonnance de la cour	18
Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	2 403
Défaut de se conformer à un engagement	2 162
Défaut de fournir les choses nécessaires à la vie	6
Faute de rapporter une arme trouvée	2
Omission de se conformer à une condition d'une promesse de comparaître	767
Omission de se conformer à une condition d'une promesse donnée par le fonctionnaire responsable	269
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident	182
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident causant des lésions corporelles	14
Fausse alerte d'incendie	10
Faux messages	10
Faux prétextes	61
Faux prétextes dépassant 1 000 \$	3
Faux prétextes dépassant 200 \$	2
Faux prétextes dépassant 5 000 \$	6
Faux prétextes ne dépassant pas 1 000 \$	25

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Faux prétextes ne dépassant pas 200 \$	3
Faux prétextes ne dépassant pas 5 000 \$	19
Fausse déclaration	3
Fausse déclaration relative à un passeport	1
Falsification de livres et documents	1
Transferts d'armes à feu ou de numéros de série	2
Fuite étant poursuivi par un agent de la paix	107
Séquestration	97
Prise de possession par la force	26
Falsifier une carte de crédit	10
Faux	136
Trouver dans une maison de débauche	11
Trouver dans une maison de pari	2
Fraude	139
Fraude dépassant 1 000 \$	53
Fraude dépassant 200 \$	21
Fraude dépassant 5 000 \$	269
Fraude ne dépassant pas 1 000 \$	69
Fraude ne dépassant pas 200 \$	16
Fraude ne dépassant pas 5 000 \$	493
Fraude envers le gouvernement	1
Fait de cacher frauduleusement	3
Manipulations frauduleuse d'opérations boursières	1
Emploi frauduleux d'un certificat de citoyenneté	2
Usage frauduleux d'une carte de crédit	18
Usage frauduleux de pièces	1
Utilisation frauduleuse de service de télécommunications	1
Brûler frauduleusement des biens mobiliers ou personnels	2
Frauduleusement intercepter toute fonction d'un ordinateur	2
Obtention frauduleuse des services d'ordinateur	1
Obtention frauduleuse de transport	30
Obtention frauduleuse de vivres et de logement	42
Obtient frauduleusement des services d'ordinateur	1
Frauduleusement employer un timbre ou une partie de timbre	1
Grossière indécence	5
Manier arme à feu ou arme à autorisation restreinte contrairement aux règlements	20
Communications harcelantes	10
Appels téléphoniques harcelants	72

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Possession de biens volés	12
Incitation à craindre des activités terroristes	1
Prise d'otage	1
Fraude à l'identité	33
Vol d'identité	10
Importation ou livraison d'armes prohibées	2
Inceste	7
Actions indécentes	65
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe féminin	11
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe masculin	5
Exhibitionnisme	1
Exposition indécente	1
Propos indécents au téléphone	3
Indignité envers un cadavre humain	1
Habiter une maison de débauche	4
Interception des communications privées	1
Intimidation	19
Incitation à des contacts sexuels	24
Prostitution juvénile	2
Tenir une maison de débauche	28
Tenir une maison de jeu	4
Enlèvement	10
Tuer, blesser ou mettre en danger d'autres animaux	7
Connaissance d'une arme à autorisation restreinte dans un véhicule à moteur	1
Recyclage des produits de la criminalité	7
Vivre des produits de la prostitution d'une personne âgée de moins de 18 ans	2
Vivre des produits de la prostitution	12
Flânerie	3
Perdre une arme à feu ou une arme prohibée	2
Loteries et les jeux de hasard	2
Leurrer un enfant	5
Fabrication de monnaie contrefaite	3
Faire une fausse déclaration par écrit	2
Homicide involontaire	32
Méfait	337
Méfait causant un danger réel pour la vie des gens	3
Méfait dépassant 1 000 \$	73
Méfait dépassant 5 000 \$	110
Méfait à l'égard des données	2

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Méfait aux biens privés	46
Méfait aux biens publics	11
Méfait ne dépassant pas 1 000 \$	151
Méfait ne dépassant pas 5 000 \$	824
Faire entreprendre une fausse enquête	2
Refus de pourvoir	1
Nudité	2
Entrave à la justice	18
Entraver un agent de la paix	639
Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix	2
Entrave	209
Obtenir ou tenter d'obtenir les services sexuels de personnes âgées de moins de 18 ans	2
Obtention de services sexuels moyennant rétribution	7
Occupant d'un véhicule à moteur qui sait renferme une arme prohibée	2
Conduire un moyen de transport pendant une interdiction	11
Registre des opérations relatives aux armes à feu	1
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec des facultés affaiblies	4
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec plus de 80mg d'alcool dans le sang	11
Conduit avec facultés affaiblies à un degré par alcoolémie ou d'une drogue, ou par l'effet des deux	101
Fait de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction	5
Participer à une émeute	3
Participe à une agression sexuelle avec une autre personne	1
Participation aux activités d'une organisation criminelle	8
Partie à une infraction	2
Parjure	8
Prétendre faussement être un agent de la paix	6
Supposition de personne	6
Représenter faussement un autre à un examen	2
Supposition intentionnelle de personne	182
Braquer une arme à feu	28
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	14
Possession d'un véhicule à moteur dont le numéro d'identification a été enlevé ou oblitéré	1
Possession d'une arme prohibée	72
Possession d'une arme prohibée dans un véhicule à moteur	10
Possession d'une arme à autorisation restreinte	10

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Possession d'une arme	252
Possession d'une arme dans un dessein dangereux pour la paix public	6
Possession de munitions pendant une interdiction	3
Possession d'une pièce d'identité	6
Possession d'une arme à feu à autorisation restreinte non enregistrée	7
Possession d'une arme à autorisation restreinte non enregistrée	16
Possession de pornographie juvénile	25
Possession de monnaie contrefaite	45
Possession d'une carte de crédit criminellement obtenue	214
Possession d'instruments pour obtenir un service en matière de télécommunication	10
Possession de bons du Trésor	1
Possession d'explosifs	2
Possession d'une arme à feu ailleurs que dans sa maison d'habitation sans permis	3
Possession d'une arme à feu sachant qu'elle n'est pas autorisée	19
Possession d'une arme à feu sachant que le numéro de série a été modifié	12
Possession d'armes à feu ou de munitions en contravention d'une ordonnance d'interdiction	24
Possession d'une arme à feu pendant une interdiction	7
Possession d'une arme à feu, une arme prohibée ou à autorisation restreinte criminellement obtenues	4
Possession de faux instruments	2
Possession d'un faux passeport	4
Possession d'instruments d'effraction / possession d'outils de cambriolage	283
Possession de matières incendiaires	1
Possession d'instruments pour fabriquer un faux	14
Possession d'instruments pour forcer des appareils à sous	2
Possession d'instruments pour fabriquer ou falsifier une carte de crédit	18
Possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec des munitions	61
Possession d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte dans un lieu non autorisé	6
Possession de biens criminellement obtenus	310
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 1 000 \$	161
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 200 \$	46
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 5 000 \$	293
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 1 000 \$	151
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 200 \$	36
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 5 000 \$	581
Possession d'outils de cambriolage de coffre-fort	20

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Célébration d'un mariage sans autorisation	1
Produits de la criminalité	9
Induit ou tente d'induire une personne à se prostituer	3
Faire fabriquer une pièce d'identité	8
Proxénétisme	4
Production/distribution de pornographie juvénile	7
Rôder la nuit	2
Méfait public	232
Actes contraires aux bonnes mœurs	1
Publication d'une image intime sans consentement	4
Publier un libellé diffamatoire	3
Viol	1
Refus de se soumettre à un contrôle routier	1
Refuser d'assister un agent de la paix à exécuter une arrestation	1
Refus de fournir un échantillon d'haleine	40
Résister à son arrestation	59
Résister à un agent de la paix	35
Armes à autorisation restreinte dans un véhicule automobile	3
Vol qualifié	453
Vol avec violence	25
Commission secrète	1
Vendre un passe-partout d'automobile	1
Mettre le feu par négligence	1
Mettre le feu à d'autres substances	3
Agression sexuelle	261
Agression sexuelle causant des lésions corporelles	3
Agression sexuelle avec une arme à feu	1
Agression sexuelle armée	2
Exploitation sexuelle	27
Rapports sexuels avec une personne de sexe féminin entre 14 et 16 ans	1
Rapports sexuels avec une personne de moins de 14 ans	2
Contacts sexuels	84
Sollicitation	9
Interférence à la circulation	9
Entreposage d'arme à feu d'une manière contraire au règlement	39
Prendre un véhicule à moteur sans le consentement du propriétaire	109
Faire partie d'une émeute	4
Vol	174
Vol par détournement	1

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Vol par une personne tenue de rendre compte	8
Vol d'auto	29
Vol de bestiaux	2
Vol d'une carte de crédit	55
Vol de courrier	12
Vol de service de télécommunication	10
Vol dépassant 1 000 \$	242
Vol dépassant 200 \$	151
Vol dépassant 50 \$	5
Vol dépassant 5 000 \$	322
Vol ne dépassant pas 1 000 \$	964
Vol ne dépassant pas 200 \$	351
Vol ne dépassant pas 50 \$	10
Vol ne dépassant pas 5 000 \$	2 582
Lettre menaçante	4
Appels téléphoniques menaçants	1
Trafic de carte de crédit	12
Trafic de biens criminellement obtenus	4
Transférer une arme, munition ou dispositif prohibé sans autorisation	3
Cession d'armes à feu à des personnes âgées de moins de 16 ans	1
Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers	1
Transport de personnes à des maisons de débauche	1
Intrusion de nuit	38
Importation/exportation non autorisée d'armes	1
Possession non autorisée d'une arme à feu	78
Possession non autorisée d'un dispositif prohibé ou des munitions	6
Possession non autorisée d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte	117
Utilisation non autorisée d'ordinateur	8
Utilisation non autorisée de données relatives à une carte de crédit	54
Possession d'explosifs sans excuse légitime	3
Usage illégal d'une carte de crédit	4
Illégalement en liberté	184
Infliction illégale de lésions corporelles	15
Présence illégale dans une maison d'habitation	84
Entreposage non-sécuritaire d'une arme à feu	1
Usage d'une carte de crédit annulée	5
Utiliser des documents au nom d'une autre personne	1
Usage d'une carte de crédit criminellement obtenue	96
Usage d'une arme à feu	7

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	14
Usage d'une fausse arme à feu	9
Usage d'une fausse arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	9
Possède, utilise ou trafic un mot de passe d'ordinateur dans le but de commettre une infraction	1
Proférer des menaces de causer la mort	8
Emploi d'un document contrefait	271
Emploi d'un faux passeport	1
Mise en circulation de monnaie contrefaite	26
Proférer des menaces	1 041
Proférer des menaces de causer des lésions corporelles	6
Mise en circulation, utilisation ou exportation de monnaie contrefaite	20
Vagabondage	1
Voyeurisme	15
Trafic d'armes	5
Dommmages volontaires	13
Deux heures suivant la cessation de conduire un transport avec alcoolémie égale ou plus de 80 mgs	203

Le tableau présente les données relatives aux infractions pour lesquelles une suspension du casier a été ordonnée, ou un pardon a été délivré ou octroyé, et non le nombre total de suspensions du casier ordonnées, ou de pardons délivrés et octroyés. Une suspension du casier ou un pardon peut concerner plus d'une infraction. Ces statistiques n'indiquent que le nombre de demandes pour chaque infraction particulière pour lesquels il y a eu une délivrance, un octroi ou une ordonnance.

**Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations de possession simple de cannabis.*